



Lexique de la protection des données à l'école obligatoire, étude de cas

Exemple 1

Lors d'un renouvellement de matériel, la ou le SMI doit remplacer le NAS interne de l'école, contenant les archives administratives des élèves de l'école.

Archivage (ODArch communes, annexe 1)

Données concernant les élèves, rapports d'évaluation, début et fin de la scolarité : élimination après 15 ans

[...]

Documents liés au travail social en milieu scolaire (documents concernant des événements et des actions, dans la mesure où ils n'ont pas été transmis à un service cantonal : élimination à la fin de la scolarité.

[...]

Documents des écoles à journée continue (demandes, pièces justificatives, dossiers d'inscription, etc.) : élimination après 5 ans

Élimination des données

Il est obligatoire de tenir un procès-verbal pour toutes les données détruites, qu'elles soient des données papier ou des données électroniques.

Conseil CMIJ

Une fois passé le délai de recours suivant la fin d'une année scolaire, l'enseignante ou l'enseignant devrait éliminer les données (évaluations par exemple) de son espace de travail personnel (et à plus forte raison de sa messagerie). L'archivage sur Ecole-facile et Évaluation 21 suffit.

Exemple 2

Lors d'un jubilé, un groupe d'anciens élèves souhaite accéder aux coordonnées de leurs contemporains pour les inviter à la fête.

Listes de classe en vue d'une réunion d'anciens élèves

En principe, il est autorisé de communiquer les données d'anciens élèves (noms, adresses) en vue de l'organisation d'une réunion d'anciens élèves. Il faut toutefois vérifier si des intérêts publics ou privés prépondérants s'y opposent ou si une personne a fait bloquer ses données personnelles.

Exemple 3

On a confié à un élève de dernière année la responsabilité de prendre quelques photos du spectacle public de l'école. Quelques jours plus tard, la Direction de l'école est interpellée par un parent inquiet de voir circuler une photo de sa fille sur Instagram. A l'arrière-plan d'une photo d'ensemble, on la voit danser, la photo ayant été prise au moment où sa jupe se trouve relevée et ses sous-vêtements exposés.

Photos et enregistrements audio et vidéo à l'école

Dans le cas des photos de groupe aussi, les droits de la personnalité des personnes intéressées peuvent être atteints dès lors que ces dernières sont reconnaissables sur la photo.

Réseaux sociaux

Les écoles doivent faire preuve de prudence en ce qui concerne l'utilisation des réseaux sociaux, car le risque est grand que des données personnelles ne soient pas traitées conformément au droit (saisie, sauvegarde et traitement délicats des données).

[...]

Si toutefois des données personnelles sont communiquées via les réseaux sociaux, il faut obtenir au préalable l'accord des personnes concernées.

Conseil CMIJ

Demander à l'élève qui a diffusé la photo de la retirer immédiatement du compte Instagram. Dans la mesure du possible, dédramatiser la situation et ouvrir le dialogue avec les parties prenantes. En cas de doute, contacter le service de prévention de la police cantonale bernoise.

Exemple 4

Pour le départ à la retraite d'une collègue, la Direction prépare un petit discours. Elle s'appuie sur Chat GPT pour gagner du temps et des idées.

Intelligence artificielle

L'autorité qui traite des données personnelles est responsable de leur sauvegarde. Dans la mesure où le contrôle sur les données est perdu, la sauvegarde de celles-ci ne peut pas être assurée. C'est pourquoi les données confidentielles ou les données personnelles ne doivent en principe pas être introduites dans les systèmes d'IA.

Exemple 5

À la salle des maîtres, pendant la pause, un collègue raconte à qui veut l'entendre comment s'est passé son délicat entretien avec des parents de la classe 9m.

Communication de données personnelles

L'échange mutuel d'informations entre des enseignantes et enseignants qui travaillent dans la même classe est permis s'il est nécessaire pour accomplir le mandat légal de l'école. Ainsi, les enseignantes et enseignants d'une classe peuvent échanger des informations à l'occasion de tables rondes

impliquant les enseignantes et enseignants de discipline, à condition que ces informations soient pertinentes pour leur travail. En revanche, ils n'ont pas le droit de communiquer des informations (même sans identifier spécifiquement l'élève dont il s'agit) dans la salle des maîtres (p. ex. discussions pendant les pauses avec des enseignantes et enseignants qui ne travaillent pas dans la classe en question).

Exemple 6

Avant de partir en camp de ski, un collègue propose aux parents des élèves concernés d'ouvrir un groupe WhatsApp et d'y partager des photos du camp et des informations sur l'heure de retour.

WhatsApp

Les personnes qui utilisent WhatsApp envoient en continu aux États-Unis les coordonnées qui sont enregistrées sur le téléphone portable. Du point de vue de la législation sur la protection des données, transmettre des données dans un tel pays ne serait autorisé que si toutes les personnes enregistrées dans les contacts du téléphone avaient donné leur accord. En pratique, cela n'est pas possible.

[...]

Le Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données maintient que WhatsApp ne doit pas être utilisé dans le contexte scolaire.

Exemple 7

Dans une école secondaire, un contrat a été passé pour utiliser la version payante de Google Workspace Education. Les données sont hébergées en Europe, tout va bien.

Cloud

Des aide-mémoires donnent un aperçu général de la marche à suivre, des aspects à clarifier et des mesures à prendre pour utiliser les services de Cloud de façon la plus conforme possible au droit de la protection des données.

Il est expressément recommandé de veiller aux points suivants:

- Inventaire et classification des données afin de définir quelles données sont dignes de protection.
- Le système de feux tricolores permet de comprendre comment gérer différentes données dans le contexte scolaire de différents points de vue.
- Les données personnelles particulièrement dignes de protection doivent être transférées dans des applications spécialisées du canton de Berne ou dans des systèmes de gestion des données correspondants.
- Les solutions de Cloud disponibles dans le commerce ne doivent être utilisées que pour les données ayant une nécessité de protection faible (p. ex. données personnelles telles que le nom, prénom, courriel, etc. d'élèves).

Educa

Au fil du temps, ces contrats[-cadres] ont été adaptés à l'évolution des marchés, du droit et de la technologie.

[...] La focalisation sur des services ou des fournisseurs de services individuels ne répond plus aux exigences. C'est pourquoi nous ne concluons pas de nouveaux contrats-cadre pour le moment. Le contrat-cadre existant avec Microsoft a été prolongé le 4 juillet 2023 jusqu'à fin juillet 2024. Les établissements éducatifs conservent la responsabilité de garantir une utilisation des services en ligne conforme à la protection des données. Les conditions convenues dans le contrat-cadre ne constituent qu'une première étape (au sens d'une exigence minimale) en ce qui concerne les mesures techniques et organisationnelles à prendre. Les établissements éducatifs doivent examiner quelles données ils souhaitent et peuvent traiter avec quels services.

Conseil CMIJ

Il est important que les documents appelés usuellement concepts d'établissement soient régulièrement revus et que la manière de traiter des différents types de données (pédagogiques, personnelles ou particulièrement dignes de protection) soit réglée et approuvée par les autorités communales.

De manière générale, les [recommandations](#) publiées par le CMIJ en février 2021 restent valables.

Les [réponses](#) aux questions posées lors de la rencontre des SMI du 3 février 2021 également.

